

## Compte rendu du Conseil Municipal du 25 octobre 2019 valant procès-verbal

Présents : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Françoise PIRAT, Christian PERRIN, Séverine AUBRY-CAPOULADE, Eric DARBON, Marie-Claire DOUAY, Christine FAVIER, Jean Yves BOUILLOUX, Noël MALLINJOURD

Excusée : Christelle BERLOTTI (pouvoir donné à Yves BERNARD)

Absents : Sébastien MANSION BERJON, Gilles PEISSON, Corinne LE DAULT GERAT

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Séverine AUBRY CAPOULADE est désignée secrétaire de séance.

### 2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2019 (ci-joint).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte rendu de la séance du 20 septembre 2019.

### 3. Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. Gérard SELLIER et que le siège reste vacant.

Le conseil municipal a pris acte de la démission de M. Gérard SELLIER et de la vacance du siège.

### 4. Création d'une autorisation de programme et de crédit de paiement pour l'opération de réhabilitation et mise aux normes de l'Hôtel de l'Ain

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de créer une autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP) pour l'opération relative à l'Hôtel de l'Ain car celle-ci doit se dérouler sur plusieurs années. Il s'agit ainsi de donner une meilleure visibilité financière de ce projet. La gestion des AP/CP évite la constatation des restes à réaliser.

L'AP/CP pourrait être la suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDIT DE PAIEMENT		
Libellé	Montant AP	2019	2020	2021
Réhabilitation et rénovation de l'Hôtel de l'Ain	1 348 000 €	18 000 €	665 000 €	665 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la création de cette AP/CP sur le budget action commerce pour le projet de réhabilitation et de rénovation de l'Hôtel de l'Ain.

### 5. Décision modificative n°3 du budget action commerce

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait que le budget principal verse une subvention de 51 000 € sur le budget action commerce comme celui-ci aura un résultat excédentaire très faible à la fin de l'année. Cette subvention est amortissable sur 15 ans. D'autre part, il est nécessaire de rajouter la vente du fonds de commerce de la boucherie et de supprimer les écritures liées à la contraction d'un emprunt (qui n'aura pas lieu).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les virements de crédit et autorise Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits.

#### **6. Lancement d'une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la mise aux normes de l'Hôtel de l'Ain**

Monsieur le Maire rappelle qu'il conviendrait de lancer le marché de maîtrise d'œuvre dans les plus brefs délais étant donné que les subventions deviennent caduques si aucun commencement d'exécution des prestations n'a lieu avant le 28/09/2020. Dans le même temps une consultation pour la gestion de l'Hôtel sera lancée en début d'année 2020 avec l'appui du cabinet Hôtel Action dans cette démarche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la mise aux normes de l'Hôtel de l'Ain.

#### **7. Demande de subvention pour la réhabilitation du bâtiment au 36 grande rue**

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de reprendre la délibération du 19 juillet 2019 n° 2019-60 concernant la demande de subvention pour la réhabilitation du bâtiment au 36 grande rue. En effet, suite à l'étude de faisabilité du cabinet ACB ECO, il est nécessaire de revoir les montants de l'opération pour la partie création de 2 commerces.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de subvention auprès de la Région, du Département de l'Ain et sollicite la CA 3B dans le cadre de sa compétence commerces, pour le portage des travaux de la partie commerce (Rez de Chaussé).

#### **8. Admission en non-valeur pour les exercices 2015 à 2018**

Monsieur le Maire présente la demande la Trésorière pour l'admission en non-valeur de plusieurs titres des années 2015 à 2018 pour un montant total de 5 389.73 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'admission en non-valeur des titres pour un montant de 5 389.73 €.

#### **9. Subvention à l'ADAPEI**

Monsieur le Maire indique que l'opération brioche a rapporté 109 € cette année. Au regard de la faible recette, il est proposé de s'aligner sur le montant de l'année dernière et de compenser par le versement une subvention de 226 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention à l'ADAPEI.

#### **10. Décision modificative n°4 du budget principal**

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de réaliser différents virements de crédits afin de tenir compte de l'admission des créances en non-valeur et de la subvention d'équipement du budget principal au budget annexe commerce, en réduisant les crédits des opérations aménagements de l'aire de camping-car ou création d'un cheminement piétons, étant donné que ces opérations auront moins consommés de crédits.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le virement de crédits et autorise Monsieur le Maire à procéder au virement de crédit.

#### **11. Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées) et fixation des attributions de compensation définitives 2019**

Monsieur le Maire informe que la CLECT réunie le 24/09/2019 a adopté le rapport concernant la fixation des attributions de compensation définitives 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté le rapport de la CLECT après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT.

### **12. Constitution de servitudes sur des chemins communaux dans le cadre du projet de parc éolien le Souilly d'Air développé par la société CN'AIR**

Monsieur le Maire présente le projet de constitution de servitudes des chemins ruraux sur proposition de la CN'AIR. Le loyer annuel versé par la CN'AIR pour la constitution de ces servitudes pourrait être de l'ordre de 8 000 € environ en fonction des linéaires de voirie et de survol des pâles. La durée de ces servitudes est de 31 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet de convention de voirie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### **13. Conclusion d'une promesse de constitution de servitudes sur un chemin rural de la commune dans le cadre d'un projet d'installation d'unité de méthanisation agricole collective sur la même commune**

Monsieur le Maire rappelle que la société TRIVIGAZ VERT souhaite développer un projet d'unité de méthanisation agricole collective sur la commune (parcelles n° B 284- B 285).

La société sollicite la commune pour bénéficier d'une promesse de constitution de servitudes sous conditions suspensives sur un chemin rural de la commune pour l'accès à cette future unité de méthanisation.

Monsieur le Maire indique que les porteurs du projet ont sollicité, en son temps, le concours financier de la commune pour la réalisation des travaux liés aux servitudes. Ces servitudes n'étant pas rémunérées, celles-ci peuvent être considérées comme une aide de la commune notamment au regard des conditions de servitudes habituellement pratiquées.

Cette servitude doit permettre à la société TRIVIGAZ VERT de réaliser les aménagements, renforcement, élargissement nécessaire sur les chemins existants, afin de faciliter l'accès à cette unité de méthanisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la promesse de constitution d'une servitude sous les conditions suspensives indiquées dans la note et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de constitution de servitudes sans rémunération.

### **14. Avis sur la demande d'enregistrement présentée par la société TRIVIGAZ VERT pour la construction et l'exploitation d'une installation de méthanisation agricole collective sur la commune**

Monsieur le Maire indique que la demande d'enregistrement pour le projet d'une unité de méthanisation agricole portée par la SAS TRIVIGAZ est soumise à enquête publique du 14/10/2019 au 12/11/2019 et que la commune doit émettre un avis.

Il indique que compte tenu de la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production d'énergie utilisant des énergies renouvelables, afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte, avec notamment l'atteinte de 32% de la consommation finale brute en 2030 pour les énergies renouvelables, le projet d'unité de méthanisation agricole collective s'inscrit pleinement dans la réalisation de ces objectifs. Il participe également à l'amélioration des pratiques agricoles dans le sens de l'écologie rurale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, rend un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la SAS TRIVIGAZ.

## 15. Réponse à la demande du SDIS

Monsieur le Maire indique que le SDIS sollicite la commune pour une cession à titre gratuit d'un tènement de 480 m<sup>2</sup> de la parcelle D 913 pour leur projet d'aménagement d'un bâtiment pour l'implantation d'un futur Centre d'Incendie et de Secours.

Il précise que le SDIS sollicite aussi la commune pour une participation pour l'acquisition du terrain dont il s'est porté acquéreur auprès de Mme MOULON. La commune n'a jamais été invitée aux négociations pour l'acquisition du terrain. Il indique que la commune n'a pas la capacité de prendre en charge cette participation financière, que le projet est à vocation intercommunal. Il conviendrait que le SDIS se rapproche de la CA 3B pour une éventuelle contribution.

Le conseil municipal à l'unanimité, valide la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle D 913 (480m<sup>2</sup>) et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

## 16. Fixation des tarifs pour l'aire de camping-car : « le Clos de Bresse »

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de fixer les tarifs de la future aire de camping-car « le Clos de Bresse ».

Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

Saison	Tarifs TTC, 24h services compris	Tarifs TTC, 5h services compris
Basse Saison : 01/10 au 30/04	8 €	5 €
Haute Saison : 01/05 au 30/09	10 €	5 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs de l'aire de camping-car dans le cadre de la convention de gestion avec la société « camping-car Park ».

## 17. Demande de portage auprès de l'EPF pour la parcelle B 502 pour le projet de Tennis couvert

Monsieur le Maire rappelle que le projet de Tennis couvert a été soumis au PET (Plan Equipement Territorial) de la CA 3B avec une maîtrise d'ouvrage assurée par la CA 3B. Pour faire avancer le projet, il serait nécessaire que la commune devienne propriétaire de la parcelle. La commune pourrait solliciter l'EPF pour le portage de l'acquisition de cette parcelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de portage à l'EPF.

## 18. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'ex-syndicat Basse Reyssouze pour l'exercice 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2018.

## 19. Vente de plats du Tennis Club Intercommunal de Haute Bresse

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la demande de vente d'escargots à emporter du Tennis Club sur le marché de ce dimanche 27/10.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le TCIHB à s'installer sur le marché du 27/10.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ de la Secrétaire Générale au 31/12/2019. Il indique qu'une procédure de recrutement a été lancée.

**Séance levée : 22h30**

Le Maire  
Michel BRUNET

